

12 mar 2010 -11:48

Appartient à Conseil des ministres du 12 mars 2010

Santé animale

Convention du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement à propos de la santé animale

Convention du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement à propos de la santé animale

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre de la Santé publique, et de Mme Sabine Laruelle, ministre de l'Agriculture, le Conseil des ministres a poursuivi le projet pilote de lutte contre la paratuberculose dans le bétail pour 2010 et 2011. Le Conseil des ministres a approuvé à ce propos la convention entre l'Etat belge et les asbl Dierengezondheidszorg Vlaanderen (DGZ) et Association régionale de santé et d'identification animale (ARSIA).

Le projet pilote a débuté en 2008 afin de mieux évaluer la prévalence de la paratuberculose dans le bétail. L'objectif du projet est d'améliorer le plan de lutte contre la maladie et d'augmenter la participation des exploitations laitières au projet.

La convention règle la collaboration entre l'Etat et les deux associations qui sont responsables de la conduite du projet au quotidien. Le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement rembourse 3,7 euros par analyse effectuée des échantillons.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>